



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juin 2024

Nombre de membres :

Conseillers : **29** L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
Présents : **18** prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET,
Excusés : **9** Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du dix-sept
Pouvoirs : **9** juin deux mil vingt-quatre.

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Thierry BAZZALI, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Bernadette BONZOM, Jean-Claude METHEL, Maria-Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Madame Catherine STEKELOROM a donné procuration à Madame Mireille GOYET

Monsieur Antoine BRUNO, a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL

Monsieur Patrick LAMBERT a donné procuration à Monsieur Frédéric SABATIER

Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Jérôme ADAM

Madame Malika VIVIN a donné procuration à Monsieur Éric VIVIN

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO

Madame Claudine DE RIVA a donné procuration à Madame Bernadette BONZOM

Monsieur Roger BERNET a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL

Absents :

Julien DETREZ

Lucas GILLY

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane MARLOT



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juin 2024

DCM N°2024-57 : Urbanisme – Autorisation de dépôt d'un permis d'aménager pour l'opération de végétalisation de la Place Neuve et de renaturation du centre historique

Rapporteur : Vincent GOYET

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réaménagement du centre village revêt une grande importance pour les habitants et pour la municipalité.

Ses objectifs principaux sont la redynamisation du cœur de ville et la lutte contre les îlots de chaleur urbain.

Depuis maintenant 6 mois un bureau d'étude accompagne la commune dans la définition de ce projet.

Une commission spécifique a été créée afin d'accompagner le maître d'œuvre et valider les différentes propositions d'aménagement.

4 réunions ont eu lieu pour dessiner les contours de l'opération de végétalisation de la place neuve et de renaturation du centre historique.

Le bureau d'étude composé de paysagistes, d'urbanistes et de spécialistes en VRD a finalisé l'avant-projet de cette opération et il convient maintenant de procéder au dépôt du permis d'aménager afin de pouvoir préparer le projet de dossier de consultation des entreprises.

Le projet de permis d'aménager, discuté avec la commission créée spécialement pour cette opération est donc soumis au conseil municipal pour autoriser le Maire à déposer le permis d'aménager.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22-27°

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles, L423-1 et R423-1

Vu les objectifs de développement durable de la commune,

Considérant :

- La volonté de la Commune de Saint-Mitre-les-Remparts de renforcer la végétalisation et la renaturation de son centre historique afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et de contribuer à la lutte contre les changements climatiques ;



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juin 2024

- La nécessité d'aménager la Place Neuve et le secteur intra-muros, en y apportant des éléments de végétalisation ;
- L'obligation de déposer un permis d'aménager pour ce type d'opération conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme ;

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

APPROUVE le projet de végétalisation de la Place Neuve et de renaturation du centre historique de Saint-Mitre-les-Remparts tel que présenté par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un permis d'aménager pour la réalisation de cette opération auprès des services compétents.

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et signer tous les documents afférents à cette opération ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Stéphane MARLOT

Le Maire,
Vincent Goyet

